



Annule et remplace la Communication n°368

FORMAT DES MUSIQUES

PREAMBULE

Les montages musicaux des danses libres, des rhythm dances, danses imposées personnelles ou choisies parmi les musiques officielles devront être enregistrées **au format mp3, en qualité 320 kbps**, en prenant soin de laisser un minimum de **1 seconde en début et 5 secondes de silence** en fin de piste.

Afin de permettre un tri plus aisé, les fichiers mp3 devront être nommés scrupuleusement de la manière précisée dans cette communication.

NOMENCLATURE

NOM DES FICHIERS MUSICAUX

Les fichiers devront être nommés obligatoirement de la façon suivante :

Solo > CodeClub-AbrégéCatégorie-AbrégéEpreuve-NOM-Prénom

Couple > CodeClub-AbrégéCatégorie-AbrégéEpreuve-NOM-Prénom(Fille)_NOM-Prénom(Garçon)

CODE CLUB

Le "**CodeClub**" (3 lettres) qui doit être utilisé est celui correspondant au club du concurrent figurant dans la Communication « Codes Clubs » publiée sur le site de la CSNDG.

ABREGE CATEGORIE

L' "AbrégéCatégorie" à utiliser pour les différentes compétitions et catégories est indiqué dans le tableau ci-dessous :

D1		D2		D3	
Couples National	Solos National	Interrégional + Solos	Interrégional + Couples	Interrégional Solos	Interrégional Couples
CB = Benjamins	SB1 = Benjamins 1 SB2 = Benjamins2	SPo = Poussins	CPo = Poussins	SL = Lames	
		SAv = Avenir		SPrl = Préliminaire	CPrl = Préliminaire
CM = Minimes	SM1 = Minimes 1 SM2 = Minimes 2	Sprp+ = Préparatoire +	CAv = Avenir	SPrp = Préparatoire	CPrp = Préparatoire
		SPb+ = Prébronze +	CPb+ = Prébronze +	SPb = Prébronze	CPb = Prébronze
CN= Novices	SN1 = Novices 1 SN2 = Novices 2	SBr+ = Bronze +	CBr+ = Bronze +	SBr = Bronze	CBr = Bronze
		SAg+ = Argent +	CAG+ = Argent +	SAg = Argent	CAG = Argent
CJ = Juniors	SJ = Juniors	SVe+ = Vermeil +		SVe = Vermeil	
CS = Séniors	SS = Seniors	SOR+ = Or +		SPO = Petit Or	

ABREGE EPREUVE

L' "AbrégéEpreuve" à utiliser pour les différentes épreuves est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Abrégés > Danse Imposée		Abrégés > Rhythm Dance, Danse Libre
DMn = Danse Mineure TC = Tango Canasta SD= Swing Dance		RD = Rhythm Dance
TF = Ten Fox V = Valse Willow TAFI= Tango Fiesta	RB = Rhythm Blues	LL = Libre Lame
VE = Valse Européenne P14 = Pas de 14 FT = Fox Trot		FD = Danse Libre
VA = Valse Américaine R = Rocker Fox Trot T = Tango K = Killian		
VS = Valse Starlight B = Blues P = Paso Doble		
VW = Valse Westminster Q = Quick Step S = Silver Samba	TA = Tango Argentin VV = Valse Viennoise CC = Cha Cha Congelado	

Exemples

Pour un Solo Novices 1ère année en TDF :

- Valse Américaine HAV-SN1-VA-FEREY-Lydie.mp3
- Danse Libre HAV-SN1-FD-FEREY-Lydie.mp3

Pour un Couple Préliminaire en TIR :

- Tango Canasta : HAV-CPrl-TC-CORNU-Corinne_COSNUAU-Loic.mp3
- Danse Libre : HAV-CPrl-FD-CORNU-Corinne_COSNUAU-Loic.mp3

Pour un Solo Poussin en TIR :

- Tango Canasta : HAV-SPo-TC-CORNU-Corinne.mp3
- Danse Libre Poussin : HAV-SPo-FD-CORNU-Corinne.mp3

Pour un Solo Vermeil + en TIR :

- Blues : HAV-SVe+-B-FEREY-Lydie.mp3
- Danse Libre : HAV-SVe+-FD-FEREY-Lydie.mp3

L'extension .mp3 n'est pas à ajouter puisqu'elle est attribuée automatiquement par le logiciel de montage.

MUSIQUES POUR LES TOURNOIS DE FRANCE, TOURNOIS INTERREGIONAUX, RENCONTRES INTERREGIONALES ET COMPETITIONS NATIONALES SOUS L'EGIDE DE LA CSNDG

1. ENVOI DES MUSIQUES

Pour **chaque journée ou compétition nationale**, les clubs devront envoyer leurs musiques via wetransfer.com à musiques@csndg.org aux dates mentionnées dans la communication **384** en deux envois distincts ; un envoi pour les Rhythm Dance et Danses Imposées et un autre envoi pour les Danses Libres.

Les musiques sont conservées d'une compétition à l'autre mais ré-utilisées uniquement sur demande de l'entraîneur à la même adresse au plus tard le mardi précédent l'épreuve (com 384).

2. CLÉ USB DE SECOURS

Une (si une épreuve) **ou deux clés USB** (si 2 épreuves) devront impérativement être fournies lors de l'accréditation. Elles ne seront utilisées qu'en cas de problème informatique sur l'ordinateur de diffusion afin de ne pas retarder le déroulement de la compétition.

Chaque Clé USB devra être marquée d'une étiquette avec NOM DU CLUB-IMPOSÉES-RD et/ou NOM DU CLUB-LIBRES.

Les pistes seront identifiées sur la clé USB la nomenclature expliquée ci-dessus.

Type Compétition	Envoi préalable	USB secours	Autre secours
Tournoi de France Tournoi Interrégional Rencontres Interrégionales	OUI	2 clés (Imposés/RD et Libres)	
Championnats de France (BMN, Solos) CF (couples et solos)	OUI	2 clés (Imposés/RD et Libres)	
Championnats de France Juniors et autres Compétitions Nationales	Si noté sur annonce NON	2 clés (Imposés/RD et Libres)	Clé USB supplémentaire accessible très rapidement en cas de défaillance des clés USB présentées lors de l'accréditation

MUSIQUES POUR LES COMPETITIONS ADULTES

Se conformer à la com spécifique et à l'annonce de la compétition.

MUSIQUES POUR LES COMPETITIONS INTERNATIONALES

Selon la nomenclature ISU (et l'annonce de la compétition)

Pour les solos : FRA_SolosID_Catégorie_RD_Nom_Prénom ou

FRA_SolosID_Catégorie_FD_Nom_Prénom

Pour les couples : FRA_ID_Catégorie_RD_Nom-Prénom (Fille)_Nom-Prénom (Garçon) ou

FRA_ID_Catégorie_FD_Nom-Prénom (Fille)_Nom-Prénom (Garçon)

Bien respecter les différents tirets : - ou _

DÉCLARATION SACEM des musiques de Danses Imposées Non ISU et ISU

En 2000, la CSNDG a, par contrat, commandé un CD comportant un ensemble de musiques originales intitulé « 18 musiques pour danser » auprès d'un compositeur-producteur. Ce CD permettait d'offrir des nouvelles musiques pour les niveaux de danses imposées non ISU (de la danse mineure au niveau prébronze). 300 CD ont été livrés et tous les clubs affiliés en danse sur glace en avaient reçu un exemplaire.

Actuellement, le stock de CD pour les danses imposées non ISU est épuisé auprès de la CSNDG.

Il est possible d'en commander directement auprès du compositeur-producteur.

Le compositeur-producteur a autorisé la CSNDG à utiliser ces 18 morceaux dans le cadre des entraînements et compétitions de danse sur glace tout en restant propriétaire exclusif des musiques. Si l'utilisation de la musique lors des entraînements s'effectue sans perception de droits particuliers, il n'en est pas de même lors de la diffusion des musiques lors de compétitions pour laquelle les droits légaux doivent être payés à la SACEM après déclaration.

Le compositeur-producteur a alerté la CSNDG sur le fait qu'il ne percevait jamais de droits légaux.

Il est demandé aux clubs de danse sur glace en France :

- d'utiliser ou d'être détenteur d'au moins un exemplaire de chaque CD original,
- de ne pas permettre le téléchargement illégal des musiques à partir de leur site internet. Une écoute d'un court extrait en mentionnant le compositeur est cependant possible,
- de faire les déclarations SACEM des musiques utilisées lors de l'organisation de compétitions en n'omettant pas d'indiquer celles diffusées lors de l'épreuve des Danses Imposées (CD CSNDG, ISU ou choisies par les concurrents), des Rhythm Dance et des Danses Libres ou d'Interprétation.

Pour les musiques de Danses Imposées officielles (non ISU et ISU), des fiches pré-remplies sont disponibles en téléchargement (sur le site www.csndg.org).

Ces fiches doivent être annexées à la déclaration auprès de la Direction Régionale de la SACEM dont le club dépend.

Pour la durée totale par danse imposée, compter 1'30" par concurrent et 3' par groupe d'échauffement.

Paris le 7 juillet 2025